



**ARRETE MUNICIPAL**  
**Délégation de fonctions et de signature**  
**à Monsieur Robert DESSEIGNET, 7<sup>ème</sup> adjoint au Maire**

Le maire de Lentilly,  
Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des conseillers municipaux,  
Vu l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Maire, sauf disposition contraire dans la délibération, à subdéléguer sa signature dans les matières déléguées par le Conseil municipal,  
Vu la délibération en date du 1<sup>er</sup> avril 2026 portant délégation de compétences au Maire,  
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection de monsieur Robert DESSEIGNET en qualité d'Adjoint au Maire  
Considérant que Monsieur Robert DESSEIGNET exerce les fonctions de 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire de la commune de Lentilly et dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de lui déléguer une partie de mes fonctions et de lui donner délégation de signature permanente dans les domaines ci-dessous détaillés.

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté municipal du 23 mars 2026 donnant délégation de fonction et signature à monsieur Robert DESSEIGNET

**Article 2 : Attributions accordées au titre de la délégation de fonctions**

**Domaine des finances :**

- ✓ Assurer le suivi du budget (budget primitif, décisions modificatives, budget supplémentaire, compte financier unique, etc.) et plus largement les finances de la ville, avec notamment :
  - Les mandats de dépenses et titres de recettes ainsi que les bordereaux s'y rapportant pour le budget communal (principal et annexes)
  - Les demandes de versement et décisions de remboursements des lignes de trésorerie dans la limite du contrat attribué par le Conseil municipal
- ✓ Assurer la gestion des contrats d'abonnement, d'entretien, de maintenance, de louage de choses, de crédit-bail, dans la limite des crédits prévus au budget.
- ✓ Assurer le suivi des marchés publics, quels qu'en soient les montants.
- ✓ Assurer le suivi des conventions d'occupations du domaine privé de la commune, les baux, les baux ruraux.
- ✓ Assurer le suivi et la gestion des contrats d'assurances temporaires.
- ✓ Assurer le suivi des demandes de subvention de fonctionnement et d'investissement, et notamment les tableaux récapitulatifs des dépenses effectuées par opération subventionnée.

### **Domaine de l'administration générale :**

- ✓ Assurer le suivi :
  - du règlement concernant la publicité
  - de l'état civil et du funéraire
  - être le référent des lieux funéraires
  - des élections politiques

### **Domaine des affaires juridiques :**

Monsieur Robert DESSEIGNET est autorisé à consulter les différentes autorités (préfecture, sous préfecture) sur les questions juridiques rencontrées, répondre aux éventuelles lettres d'observations des autorités chargées du contrôle de légalité dans le cadre des domaines et actes qui font l'objet de la présente délégation.

En outre, en cas d'empêchement du Maire, Monsieur Robert DESSEIGNET représentera la commune de Lentilly dans les instances ou organismes opérants dans le domaine de la délégation de fonctions.

### **Article 3 : Délégation de signature**

Monsieur Robert DESSEIGNET reçoit également délégation de signature de monsieur le Maire dans ses domaines de compétences.

Dans le cadre de sa délégation, Monsieur Robert DESSEIGNET est autorisé à signer les bons de commande, devis ou tout autre document budgétaire. Il est également autorisé à invalider les bons de commande des services dont le montant ne serait pas couvert par le budget initialement voté ou pour des dépenses imprévues non justifiées.

### **Article 4 : Mise en œuvre de la délégation.**

Les délégations consenties prennent effet à compter de leur notification à Monsieur Robert DESSEIGNET.

Les délégations faisant l'objet du présent arrêté s'exerceront sous la surveillance et la responsabilité du Maire et sous la réserve de son pouvoir réglementaire.

### **Article 5 : Modalités d'application.**

Tous documents signés par Monsieur Robert DESSEIGNET dans les domaines de délégations de fonctions et de signature accordés porteront la mention :

« L'Adjoint au Maire délégué, Robert DESSEIGNET »

Le directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- ✓ Transmis à monsieur le Préfet de l'arrondissement de Lyon
- ✓ Transmis à Monsieur le Trésorier de la commune de Lentilly
- ✓ Affiché et publié au recueil des actes administratifs de la commune
- ✓ Notifié à l'intéressé

Fait à Lentilly, le 04/05/26

Le Maire,  
**Eric POLNY**

Notifié à l'intéressé  
Le 4 mai 2026

